



Commission Régionale Féminine

SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion du mardi 1^{er} octobre 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE France FEMININE

Tour n°3

29723238 PARIS ARC EN CIEL / RACING CF du 05/10/2024

Demande de PARIS ARC EN CIEL pour jouer sur le terrain n°1 du stade Louis Lumière à PARIS 20.

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, ce terrain n'étant plus classé pour accueillir une rencontre de Coupe de France.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

28224823 POISSY FC 1 / PARIS FC 2 du 28/09/2024

Lecture du courriel de l'arbitre officiel indiquant une inversion de score sur la feuille de match,

La Commission entérine le résultat suivant :

POISSY FC 1 : 1 but

PARIS FC 2 : 0 but

Régional 3

Poule A

28225963 VILLENEUVE ABLON US 1 / ACBB 1 du 28/09/2024

Courriel de VILLENEUVE ABLON US, la Commission enregistre le forfait de cette équipe.

3^{ème} forfait entraînant le forfait général de cette équipe.

Poule B**28226046 SARCELLES 2 / MITRY COMPANS GOELLY 1 reporté au 05/10/2024**

Ce match est avancé le match au vendredi 04/10/2024.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 1****28222624 PARIS FC 2 / FLEURY 91 FC 2 du 12/10/2024****28222636 PARIS FC 2 / MONTFERMEIL FC 1 du 16/11/2024**

Rappel :

La Commission reste en attente de la confirmation du lieu pour ces 2 matchs.

28222609 VGA ST MAUR FF 1 / MONTFERMEIL FC 1 reporté au 19/10/2024

Demande de VGA ST MAUR FF pour avancer le match au 16/10/2024 – 20h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTFERMEIL FC à transmettre au plus tard le lundi 14/10/2024.

Régional 2**Poule B****28223869 CERGY PONTOISE FC 1 / RC ST DENIS 1 du 28/09/2024**

Lecture de la FMI – match arrêté à la 45^{ème} minute sur le score de 3-0 en faveur de CERGY PONTOISE FC en raison d'un nombre insuffisant de joueuses pour l'équipe de RC ST DENIS.

La Commission donne match perdu par pénalité à RC ST DENIS (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à CERGY PONTOISE FC (3pts ; 3 buts).

Régional 3**Poule C****Courriel de l'ENT. FCRHY – USY.**

La Commission prend note que les rencontres à domicile auront un coup d'envoi à 18h00.

29521865 MONTESSON US 1 / ENT. FCRH / USY 2 du 05/10/2024

Reprise de dossier, la Commission accuse réception du courriel de l'ENT. FCRH/USY indiquant ne pas pouvoir accueillir cette rencontre dans le cadre d'une inversion.

Ce match est reporté au samedi 26/10/2024

29521868 FC MERY MERIEL 1 / OFC MUREAUX 1 du 05/10/2024

Demande de FC MERY MERIEL pour inverser la rencontre (motif stade Gambier en travaux).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'OFC MUREAUX à transmettre au plus tard le vendredi 04/10/2024-12h00.

De plus, la Commission invite le club du FC MERY MERIEL à transmettre le document ou courriel de la Mairie précisant cette indisponibilité du terrain.

Poule D**Courriel de l'ENT. FCRHY – USY.**

La Commission prend note que les rencontres à domicile auront un coup d'envoi à 18h00.

Courriel de VOISINS FC – 534673

La Commission prend note que les rencontres à domicile auront un coup d'envoi à 17h30.

Poule H**29523352 MAISONS ALFORT FC 1 / IVRY US 1 du 05/10/2024**

Demande de MAISONS ALFORT FC pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'IVRY US à transmettre au plus tard le vendredi 04/10/2024 – 12h00.

29523347 MONTREUIL FC 1 / NEUILLY PLAISANCE 1 du 05/10/2024

Demande d'inversion de MONTREUIL FC (motif : créneau occupé par un autre club de la Ville).

La Commission reste en attente du justificatif de la mairie de Montreuil sur l'indisponibilité du terrain.

De plus, elle demande à NEUILLY PLAISANCE s'il est en capacité d'accueillir cette rencontre dans le cadre d'une inversion.

U18F – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

2^{ème} et dernier rappel :

R3 - Poule E - 29522731 SARCELLES AAS 3 / GONESSE RC 1 du 21/09/2024

R3 - Poule F- 29522915 RC ARGENTEUIL 1 / SEVRES F.C. 92 du 21/09/2024

1^{er} rappel :

R3 - Poule B – 29521632 MEAUX ACADEMY CS 1 / GARGES GONESSE FCM 1 du 28/09/2024

R3 – Poule B - 29521636 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / DAMMARTIN CS 1 du 28/09/2024

R3 - Poule F - 29522925 RC ARGENTEUIL 1 / NEUILLY O. 1 du 28/09/2024

R3 - Poule G - 29523069 PARIS FC 3 / GENTILLY AC 1 du 28/09/2024

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 2****Poule A****Courriel de CHELLES AS – 500264**

La Commission prend note du forfait général de cette équipe.

Poule B**28224357 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / POISSY FC 1 du 28/09/2024**

Reprise de dossier.

Ce match est reporté au samedi 19/10/2024.

Régional 3**Poule A****29525715 VAL YERRES CROSNE 1 / SENART MOISSY du 05/10/2024**

Demande de VAL YERRES CROSNE pour décaler le coup d'envoi à 18h00 (hors plage horaire autorisée).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SENART MOISSY à transmettre au plus tard le vendredi 04/10/2024 – 12h00.

Poule B**29526397 BLANC MESNIL SF 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 24/05/2025**

La Commission prend note du courriel de VAL D'EUROPE FC demandant l'application de l'article 23.7 du RSG de la LPIFF pour le match retour :

« Les clubs ayant déclaré forfait avisé ou non pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du club concerné ».

Accord de la Commission le match du 24/05/2024 devient donc :

29526397 VAL D'EUROPE FC 1 / BLANC MESNIL SF 1

Courriel MITRY COMPANS GOELLY 1 - 548939

La Commission prend note du forfait général de cette équipe.

Poule C**29527082 CONFLANS FC 1 / PONTOISIENNE JS 1 du 28/09/2024**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de PONTOISIENNE JS.

Poule D**29527600 TOTAL FUTSAL CLUB 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 du 28/09/2024**

La Commission,

Considérant que le match a été retiré de l'agenda suite à la demande de report de TOTAL FUTSAL CLUB,

Considérant que le club évoque un problème de créneau,

Par ce motif,

Demande au club de TOTAL FUTSAL CLUB de lui fournir une attestation de la Mairie indiquant qu'il dispose d'un terrain de football pour la pratique à 11 pour la saison 2024/2025.

Elle rappelle que la participation d'une équipe à un championnat implique la mise à disposition d'un terrain pour jouer ses rencontres à domicile.

A réception, la Commission statuera.

Poule H**29529104 FC 93 BOBIGNY BG 1 / BONDY AS 1 du 28/09/2024**

Lecture de la FMI, match arrêté à la 64^{ème} minute de jeu suite à la blessure d'une joueuse de BONDY AS nécessitant l'intervention des pompiers.

La Commission donne match à rejouer le samedi 26/10/2024.

Elle invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF concernant les conditions de participation des joueuses sur une rencontre à rejouer

La Commission souhaite un prompt rétablissement à la joueuse de BONDY AS blessée.

29529141 BONDY AS 1 / DRANCY JA 1 du 07/12/2024

Rappel :

Demande de BONDY AS pour inverser les matchs aller / retour (motif : trop de matchs programmés).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de DRANCY JA.

A défaut, la Commission précise que le match restera à BONDY et qu'il conviendra de reporter les rencontres de niveau départemental en U14.

29529111 PIERREFITTE FC 1 / MONTREUIL FC 1 du 05/10/2024

Demande de MONTREUIL Fc pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PIERREFITTE FC à transmettre au plus tard le vendredi 04/10/2024 – 12h00.

Poule E**29527943 PALAISEAU US 1 / GPSO 92 ISSY 2 du 28/09/2024**

Réception de l'arrêté de fermeture des installations.

Ce match est reporté au samedi 26/10/2024.

U15F – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité pour non-envoi après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

2^{ème} et dernier rappel :

R3 - Poule F - 29528302 RC ARGENTEUIL 1 / BOULOGNE BIL. AC 1 du 21/09/2024

R3 - Poule G - 29528874 EVRY F.C. 1 / SEIZIEME ES 1 du 21/09/2024

1^{er} rappel :

R3 – Poule A - 29525707 DAMMARIE LES LYS FC 1 / FLEURY 91 FC 2 du 28/09/2024

R3 - Poule D - 29527598 ARGENTEUIL FC 1 / GONESSE RC 1 du 28/09/2024

R3 - Poule F - 29528312 RC ARGENTEUIL 1 / COURBEVOIE SPORTS 1 du 28/09/2024